



Le bâtiment casematé : la façade antérieure.

IVR43\_20223901144NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation